

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Rentrée judiciaire 2023-2024 nouvelle

AU vu du processus d'édification de l'État de droit impulsé par le Comité pour la transition et la restauration des institutions (CTRI), pour de nombreux justiciables, l'espoir est de voir enfin les cours et tribunaux fonctionner sur des bases saines.

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

CONFORMÉMENT aux dispositions des lois organiques relatives aux juridictions de l'ordre judiciaire, administratif et financier, l'audience solennelle de rentrée judiciaire, marquant la reprise effective des activités dans l'ensemble des cours et tribunaux du pays au titre de l'année 2023-2024, s'est déroulée hier, premier lundi du mois en cours, dans la salle d'apparat du Palais de justice de Libreville.

Une audience dirigée par le Premier président de la Cour des comptes, René Aboghe Ella, en présence, entre autres, du président de la Transition, chef de l'État, le général Brice Clotaire Oligui Nguema, des responsables des organes de la Transition et des membres des corps diplomatique et judiciaire.

Cette cérémonie, la première du genre depuis la prise du pouvoir par le CTRI le 30 août dernier, devrait marquer l'avènement d'une ère nouvelle dans le fonctionnement de l'institution judiciaire. D'autant qu'elle devrait résolument s'inscrire dans le prolongement de la dynamique impulsée par le CTRI, visant à asseoir un État de droit sous-tendu par des institutions fortes, crédibles et stables.

C'est dire que le pouvoir judiciaire devrait nécessairement s'approprier les axes qui seront définis dans le cadre du processus de restauration des institutions. Tant son rôle, au même titre que celui dévolu aux pouvoirs exécutif et législatif, est plus que primordial et essentiel à l'édification de la nouvelle société gabonaise voulue et souhaitée par la très grande majorité des Gabonais.

Dans cette optique, a indiqué le Premier président de la Cour des comptes, "dans le cadre des réflexions à venir visant à la refondation de notre État, il faut

dra tous ensemble rechercher les mesures pratiques à mettre en place, pour une application plus effective de ces principes dans le fonctionnement de l'institution judiciaire". Non sans s'être félicité de la suspension, par le Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag), pour une durée de trois mois, du mouvement de grève qu'il observait depuis plusieurs mois (lire ci-contre). Ce d'autant plus que, a-t-il fait valoir, cet arrêt de travail a fortement perturbé l'activité de la plupart des juridictions l'année écoulée à l'exception toutefois du Conseil d'État.

En tout état de cause, a-t-il mentionné, "cette suspension devrait permettre aux nouvelles autorités de prendre la mesure de la situation réelle de notre Nation et de pouvoir examiner, en toute connaissance de cause, les préoccupations exprimées par les magistrats dans le cadre des négociations envisagées dans un esprit constructif".

Ceci pour signifier qu'aux yeux de nombreux justiciables, l'espoir est de voir la justice retrouver enfin ses lettres de noblesse en s'étant départie d'un certain nombre de maux qui, par le passé, ont terni son image.

En ce sens, requérant la clôture de l'année judiciaire 2022-2023 et l'ouverture de celle 2023-2024, le procureur général près la Cour des comptes, tout en louant "l'esprit de bravoure et de patriotisme de l'ensemble des Forces de défense et de sécurité (FDS)", a indiqué que le processus d'édification de l'État de droit impulsé par le CTRI "ne peut que rencontrer l'adhésion des professionnels de la justice dès lors que les axes prioritaires d'articulation de la démarche sont constitués, d'une part, par le renforcement de l'indépendance de la justice et la lutte contre l'impunité. Et l'instauration d'une culture de bonne gouvernance et de citoyenneté responsable, d'autre part".



Le président de la Transition, le général Brice Clotaire Oligui Nguema, a présidé la cérémonie de l'audience solennelle de rentrée judiciaire 2023-2024.

